

PROCES VERBAL du CONSEIL ECOLE du 17/10/24

Ecole maternelle Châteaugiron-Landry
111bis rue de Châteaugiron
35000 RENNES
02 57 21 30 30
ecole.0350646m@ac-rennes.fr



Madame Letang (Inspectrice de l'éducation Nationale de la circonscription Rennes centre sud) *excusée*
Monsieur Bourcier (Elu ville de Rennes) *excusé*
Monsieur Delaunay (Responsable d'antenne sud/est) *excusé*
Monsieur Pepet (Responsable éducation loisirs)
Madame Omnes (cheffe de service Kerveiza) *excusée*
Madame Aubinais, Madame Julien, Madame Aubault-Moreau, Madame Laniesse, Madame Doclin et
Madame Thomas (enseignantes)
Madame Schrotmann (enseignante LSF Kerveiza) *excusée*
Madame Certenais et Madame Prioul (ASEM)
Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves : Madame Barbet, Monsieur Pommereul,
Madame Bouvelle, Madame Rousseau, Madame Follet et Madame Guenegou-Bertin

1 – Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Inscrits	270	269	273	257	298	291
Votants	92	65	55	71	91	134
Bulletins blancs	7	6	8	7	13	35
Suffrages exprimés	85	59	47	64	78	99
Taux de participation	34,07%	24,16%	20,15%	27,63%	30,57%	46,05%

POMMEREUL Thomas	Titulaire
BOUVELLE Frédérique	Titulaire
ROUSSEAU Flavie	Titulaire
BARBET Marion	Titulaire
FOLLET Cassandra	Titulaire
GUENEGOU-BERTIN Anaïs	Titulaire
DEQUAIRE Claire	Titulaire
BERVAS Anthony	Suppléant

2 – Effectifs de rentrée

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
GS	MS/GS	GS	MS	PS/MS	TPS/PS	TPS/PS
Enseignantes : Valérie THOMAS 67 % ou Lélia DIDIER (lundi et 1mardi/2)	Enseignante : Elsa DOCLIN 100%	Enseignante : Florence ECLANCHET 50% ou Marie Laniesse 50 % (jeudi, vendredi et 1 mercredi/2)	Enseignante : Delphine AUBINAIS 100%	Enseignante : Véronique JULIEN 100%	Enseignante : Sylvie TENENBAUM 55% ou Marie LANIESSE (lundi et mardi)	Enseignante : Marine AUBAULT-MOREAU 100 %
ASEM Hélène SIROT	ASEM Isabelle LEMOIGNE	ASEM Fatiha HASSOUNI ou Chloé ROUAULT	ASEM Christine PRIOUL ou Fatiha HASSOUNI	ASEM Priscilla NUNES	ASEM Maeva GUIGNANT	ASEM Cynthia CERTENAIS
	enseignante LSF Kelly SCHROTMANN					
AESH Mathieu BODOLLEC ou Mélanie FORESTIER	1 AESH Swannie DENOUAL	AESH Mathieu BODOLLEC ou Mélanie FORESTIER	1 AESH en attente		Mathieu BODOLLEC ou Mélanie FORESTIER	1 AESH Swannie DENOUAL
1 MDPH	1 MDPH 4 MDPH LSF	1 MDPH	1MDPH pas encore scolarisé		1 MDPH	1 MDPH
1 PAI	1 PAI		2 PAI	1 PAI		
23 GS	12MS 11GS	12MS 12GS	24 MS	12PS 11MS	20 PS + 4 TPS	20 PS + 3 TPS
23	23	24	24	23	24	23

Madame Prioul, ASEM de la classe 4 partira à la retraite le 1^{er} février 2025. Madame Fatiha Hassouni sera donc l'ASEM à temps plein de la classe 4 à partir du 1^{er} février 2025. Une ASEM remplaçante sera positionnée à temps plein sur la classe 3 (peut-être Madame Chloé Rouault). Le poste sera ensuite au mouvement des ASEM pour la rentrée 2025-2026.

3 – Règlement intérieur 2024-2025

Règlement intérieur de l'école 2024 - 2025

Admissions et inscriptions :

Les enfants sont inscrits à la mairie de Rennes au service : Direction éducation et enfance. Lors de l'inscription, la famille doit présenter les pièces suivantes : le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de trois mois, le carnet de santé attestant que les vaccinations sont à jour ou contre-indiquées et un certificat de radiation si changement d'école. Après l'inscription administrative, les parents prennent rendez-vous avec la directrice pour l'admission.

Tout enfant qui présente des troubles de santé ou un handicap (allergie, diabète...) fera l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Fréquentations scolaires :

L'école est obligatoire à partir de la petite section. En PS, une demande d'aménagement du temps scolaire peut être faite à l'inspectrice.

Lorsqu'un enfant ne peut pas venir à l'école, la famille doit obligatoirement prévenir l'école au plus vite par mail de préférence. Toute absence doit être justifiée.

Les activités sur temps scolaire sont obligatoires. Toute dispense de ces activités nécessite une justification écrite des responsables des enfants.

Organisation du temps scolaire :

Les 24 heures d'enseignement sont réparties de la manière suivante :

Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

Entrée du matin (par la porte de la classe, côté cour) de 8h35 à 8h45.

Sortie du midi (par la porte de la classe, côté cour) à 12h00.

Entrée de l'après-midi (par la porte principale, côté nord) à 14h05.

Sortie de l'après-midi (par la porte de la classe, côté cour) à 16h15 (16h00 le vendredi)

Tous les matins, une collation est proposée à votre enfant.

Les TPS et PS qui déjeunent à la maison, sont accueillis par le péri-scolaire de 13h20 à 13h30 à la porte principale de l'école. Leurs frères et sœurs sont accueillis également.

Un temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC) est proposé aux élèves en complément des 24 heures d'enseignement. Les APC se déroulent 2 fois par semaine, le midi de 12h00 à 12h30 ou de 13h35 à 14h05. Elles sont réalisées par les enseignantes de l'école (sauf la directrice).

Les enfants qui sont allés au CALM (centre d'accueil loisirs municipal) du matin sont accompagnés jusqu'à la porte de leur classe par une ASEM (agent spécialisé de l'école maternelle) et confiés aux enseignantes.

Les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire sont pris en charge par l'ASEM et les animateurs à 12h00.

Les enfants qui restent au CALM du soir sont pris en charge par l'ASEM ou un animateur qui les accompagne au goûter du soir.

Les enfants qui restent au centre de loisirs, le mercredi après-midi sont pris en charge par l'ASEM ou par un animateur qui les accompagne au centre de loisirs.

Pour des raisons de sécurité, la porte de l'école est fermée.

Seuls les parents dont les enfants ont un suivi extérieur (orthophoniste, psychologue...) sont autorisés à venir chercher ou à ramener leur enfant pendant le temps scolaire.

Laïcité :

Le port de signes ou de tenues par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. (CF Chartre de la laïcité)

Hygiène :

Les enfants doivent venir à l'école dans une tenue propre adaptée aux activités scolaires et à la météo.

Les parents ou les responsables veilleront à l'hygiène corporelle et assureront un rythme de vie facilitant les apprentissages scolaires.

Tout vêtement prêté ayant servi à changer votre enfant devra être rendu propre.

Les parents doivent impérativement indiquer le nom de leur enfant sur ses vêtements, son doudou et son sac. Les vêtements oubliés et non réclamés à la fin de l'année scolaire seront donnés à une association humanitaire.

En cas de présence de poux, les enfants doivent subir un traitement pour limiter les risques de prolifération.

Sécurité :

Dans l'école, il est interdit de grimper sur le grillage, les murs et les portails, d'abîmer les végétaux, de jouer derrière les buissons, de s'asseoir sur les cordes, de marcher sur les copeaux de bois et de les lancer et de mettre du sable en dehors des bacs.

Les enfants ont l'obligation d'utiliser correctement les structures de jeux.

Il est interdit d'apporter des petits jouets à l'école et des aliments (hors collation). Il est interdit de porter des écharpes. Il est recommandé d'utiliser un cache-cou à la place de l'écharpe.

La prise de médicaments sur le temps scolaire est possible avec ordonnance pour l'asthme ou PAI (projet d'accueil individualisé).

Les parents n'entrent dans l'école que de manière exceptionnelle (rendez-vous avec enseignante par exemple).

Des exercices de sécurité ont lieu régulièrement à l'école. L'école a mis en place un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce PPMS permet la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Accident ou problème de santé :

En cas d'accident ou problème de santé, l'école prévient la famille dans les meilleurs délais pour qu'elle vienne chercher l'enfant.

En cas d'urgence, pour un élève accidenté ou malade, le médecin régulateur du 15 appelé prendra les décisions d'orientation ou de transport adéquates pour l'élève vers l'hôpital le mieux adapté.

Une attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile et individuelle accident) est demandée aux parents.

Intervenants extérieurs :

La directrice autorise l'intervention d'une personne extérieure à l'école, après vérification de son agrément auprès de l'inspecteur de l'Education Nationale.

L'enseignant assure de façon permanente la responsabilité pédagogique.

En cas de nécessité et pour l'encadrement des élèves au cours d'activités scolaires se déroulant sur le temps scolaire, les enseignants peuvent solliciter la participation de parents volontaires agissant à titre bénévole.

Téléphone portable :

L'utilisation du téléphone portable par un élève dans l'enceinte de l'école est interdite.

Responsabilité :

Le temps scolaire est sous la responsabilité de la directrice.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h35 à 12h00	8h35 à 12h00	8h35 à 12h00	8h35 à 12h00	8h35 à 12h00
14h05 à 16h15	14h05 à 16h15		14h05 à 16h15	14h05 à 16h00

+ en annexe la charte de la laïcité

Le règlement intérieur et la charte de la laïcité seront déposés dans la médiathèque de l'école maternelle sur Beneylu et affichés dans l'école.

4- Projets de classe et évènements

Période 1		Période 2		Période 3		Période 4		Période 5	
4/10/24	Ecomusée Animation Poule classes 1 et 2	21/11/24	Deep are the woods CCNRB GS	14/01/25	Animation Bibliothèque Classe 1	5/03/25	Le petit spationaute 10h00/11h00 Classes 3 et 2	12/05/25	La feuille d'érable Classes 6 et 7
08/10/24	Animation Bibliothèque Classe 7	22/11/24	Animation Bibliothèque Classe 3	15/01/25	Musée des beaux arts L'odyssée des animaux Classe 7	12/03/25	Le petit spationaute 10h00/11h00 Classes 1 et 4	15/05/25	La feuille d'érable Classe 5
10/10/24	Animation Bibliothèque Classe 5	26/11/24	Animation Bibliothèque Classe 2	16/01/25	Musée des beaux arts L'odyssée des animaux Classe 4	26/03/25	Le petit spationaute 10h00/11h00 Classes 5,6 et 7	26/05/25	La feuille d'érable 2 Classes 1 et 2
11/10/24	Ecomusée Animation Poules classes 3 et 4	29/11/24	Animation Bibliothèque Classe 6	21/01/25	Musée des beaux arts L'odyssée des animaux Classe 5	17/03/24 au 21/03/24	Semaine de la maternelle Accueil des parents dans les classes 8h35/10h00	27/05/25	La feuille d'érable 2 Classes 3 et 4
18/10/24	Rendez-vous chant signé sur l'automne	17/12/24	Animation Bibliothèque Classe 4	22/01/25	Spéciale à l'école « Mon jardin des 4 saisons » Compagnie Fais pas ci fais pas ça	A partir du 24/03/24	Présentation des parents (métier ou passion) Classes 1,2,3,4	19/06/25	Portes ouvertes pour les nouveaux parents de l'année 2025/2026
		19/12/24	Noël Accueil des parents dans les classes 16h15 à 16h45	27/01/25	La feuille d'érable 1 classes 1 Classe 2+ 3 Classe 5	?	FRAC classes 1 et 3	26/06/24	Ferme des Gayeulles classes 6 et 7
		20/12/24	Goûter de Noël	30/01/25	Musée des beaux arts L'aventure en peinture Classe 2	2/04/24	Carnaval Accueil des parents dans la cour 11h15 à 12h00	27/06/26	Ferme des Gayeulles classe 5
				31/01/25	La feuille d'érable 1 classes 3+ 4 Classe 5 Classe 4+ 4 MS classe 5			?	Sortie scolaire classes 1,2,3,4
				07/02/25	Fêtes des crêpes			2/07/25	Spéciale de fin d'année Accueil des parents dans la cour 11h00 à 12h00

Une animation au **CIE, centre info école** (Egalité filles / garçons) sera demandée pour les classes 1,2,3,4 et les MS de la classe 5 pour la période 3.

Des animatrices de l'association « **Lire et faire lire** » viennent dans les classes . Elles prennent les enfants par groupes de 4 à 6 élèves dans la bibliothèque de l'école pour la lecture d'albums.

Plusieurs classes font «**école dehors** » une fois par semaine.

L'illustrateur Sylvain Diez viendra dans les classes 2 et 4 faire une animation en période 4 ou 5.

Les admissions TPS seront validées ou pas le 30 juin 2025.

Un mail sera envoyé aux parents pour annoncer les invitations pour Noël, la semaine de la maternelle, le Carnaval et le spectacle de fin d'année.

5 -Temps péri-scolaire

- Effectifs et encadrements

	CALM du Matin	Midi	CALM du Soir	Mercredi
Enfants <i>(Moyenne)</i>	Maternelle : 20 Élémentaire : 23	125 à 138	60 à 70	40 à 45
Encadrement	2 ASEM	7 ASEM 2 animatrices 1 animatrice référente LSF 1 animateur référent	5 animateurs 1 animateur référent	5 animateurs 1 animateur référent

- Fonctionnement des temps périscolaires

- **CALM du matin**

- Les enfants sont accueillis à la Caravane de 7h35 à 8h35.
- L'accueil est payant de 7h35 à 8h20 et gratuit de 8h20 à 8h35.

- **Temps méridien (12h00-14h05)**

Les enfants déjeunent en deux services :

- 12h00 : Enfants des classes 4,6,7 et PS de la classe 5 (Sieste après le repas).
- 13h00 : Enfants des classes 1,2,3 et MS de la classe 5 (Temps de jeu à 12h00).

Possibilité pour les enfants de TPS/PS déjeunant à la maison de revenir à l'école entre 13h20 et 13h30, pour aller à la sieste.

Les fratries de ces enfants sont également autorisées à revenir sur ce temps.

- **CALM du soir**

- Les enfants des classes 1,2 et 3 sont accueillis à la Caravane.
- Les enfants des classes 4,5,6 et 7 sont accueillis à l'Aquarium (salle de motricité).
- L'accueil est gratuit de 16h15 à 16h30 (16h00-16h30 le vendredi) et payant de 16h30 à 18h45.

- Ateliers périscolaires

- Comme chaque année, des intervenants associatifs proposeront des ateliers aux enfants de moyenne et grande sections, du 04 novembre 2024 au 27 juin 2025.

Planning de la Période du 04 novembre au 20 décembre :

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Midi	12h00 à 13h00	<i>Afrikan Diwan</i> Culture Africaine <i>Classe 3</i>	<i>CPB Rapatel</i> Motricité/Gym <i>Classe 2</i>	<i>CPB Rapatel</i> Multisports <i>Classe 1</i>	
Soir	16h45 à 17h45		<i>Selen K</i> : Danse <i>Classe 1</i>		

- Le planning sera transmis aux familles pendant les vacances.
- Pas d'inscriptions au préalable, les groupes seront formés par les ASEM ou les animateurs selon l'envie des enfants.
- Les enfants de MS et GS pourront en bénéficier selon un planning défini à chaque période.

• Animations / Projets

- Le *projet « Poulailler »* se poursuit cette année.
Depuis la rentrée de septembre les poules il n'a pas été demandé aux familles de s'en occuper les week-end. Le temps pour l'équipe d'effectuer quelques réparations.
Les familles seront de nouveau sollicitées à la rentrée de novembre.
Chaque matin et à tour de rôle, les enfants des différentes classes viennent nourrir les poules et ramasser les œufs.
Il est également possible pour les enfants ayant des besoins spécifiques d'aller les voir au cours de la journée.

- *Jardinage et créations manuelles* sont proposées par les ASEM sur le temps du midi aux enfants des classes 1,2,3,4.

➤ *Malle COLORI*

Durant l'année, Caroline et Corentin proposeront aux enfants de grande section sur le temps du soir et du mercredi des ateliers autour du numérique sans écran (codage, robotique...).

• Centre de loisirs du Mercredi

- 12h00-12h30 : Petite garderie gratuite à la Caravane.
- 12h30-18h45 : Centre de loisirs avec repas.
- Il est également possible que les enfants déjeunent à la maison et viennent au centre de loisirs pour l'après-midi. L'accueil se fait de 13h30 à 14h00.
- L'inscription au centre de loisirs doit être effectuée via l'espace famille dans un délai d'au moins 8 jours avant la date souhaitée (avant le mardi soir de la semaine précédente).

Quelques temps forts seront proposés aux enfants *le Mercredi au Centre de Loisirs*.

- Mercredi 27 Novembre, les enfants participeront au spectacle de conte proposé par Samuel Génin, " Petite Poule, Mission Océan".
 - Les enfants de grande section se rendront à la Péniche Spectacle pour voir le spectacle "Drôle de chute" proposé par le Théâtre du Pré Perché au mois de Décembre.
 - Certains mercredis, les enfants se rendront à la Bibliothèque du Landry.
 - Un temps fort sera également proposé aux enfants le mercredi 18 décembre pour clôturer cette année 2024.
- Les animations proposées par l'équipe d'animation sont menées sous la forme de la Pédagogie Interactive.
Les enfants peuvent naviguer entre les différentes activités, la commencer ou la quitter quand ils le souhaitent selon leur envie, leur temps de concentration.
Les activités collectives sont préférées aux activités individuelles, afin de favoriser le partage, l'entre-aide et le plaisir de faire ensemble.
- Concernant le temps de repos, les enfants de MS et GS qui souhaitent faire la sieste ou juste un repos en ont la possibilité, selon leurs besoins.
- **Sécurité**
- Nous rappelons que les digicodes pour sortir des écoles sont à destination des adultes (parents, personnels...).
- Les enfants ne doivent pas faire le code de sortie eux-mêmes même s'ils sont accompagnés de leurs parents.
- Un enfant connaissant le code, c'est un risque supplémentaire pour sa sécurité, surtout s'il parvient à ouvrir seul le portail.

6- Questions parents

- Certains parents constatent que la rentrée des classes de leur enfant en TPS/PS a été compliquée avec de nombreux pleurs durant les 1^{ers} jours. Pour les parents qui le pouvaient, l'enseignante a proposé un accueil partiel afin d'alléger la journée de leur enfant. Est-il possible de proposer cet accueil échelonné de façon systématique à tous les TPS / PS avec une communication faite aux parents dès le mois de juin (accueil sur des ½ journées les 15 premiers jours de classe par exemple) ?

Après la journée des portes ouvertes, j'appelle chaque parent et ensemble en fonction leur disponibilité, la rentrée est organisée. Un accueil à temps partiel n'est pas toujours possible pour les parents. L'adaptation est parfois plus longue pour certains enfants, l'accueil à temps partiel ne résout pas forcément le problème. La possibilité d'un accueil à temps partiel pour l'adaptation sera proposé aux familles lors des portes ouvertes.
(réponse de Madame Thomas, directrice de l'école)

- Compte tenu du nombre d'élèves et du nombre de familles venant à vélo, l'ajout de place de stationnement vélo est-il envisageable ?

Cette demande a été inscrite au tableau des demandes de travaux pour l'antenne Centre Est. (réponse de Monsieur Delaunay responsable d'Antenne)

- Peut-on prévoir la présence d'un agent pour assurer la sécurité des enfants qui traversent à l'entrée/sortie des classes au niveau de la rue de Châteaugiron ? La situation est particulièrement dangereuse avec les travaux en cours et un manque de visibilité à cet endroit.

Cette traversé fait partie des missions du concierge de l'école. Un rappel a été fait au concierge. (réponse de Monsieur Delaunay responsable d'Antenne)

7 - Dates des « conseils école » suivants

3 avril 2025 et 26 juin 2025

Cordialement

Valérie THOMAS